

AGRANDISSEMENT

4 - Ajuster le volume d'agrandissement en fonction du bâtiment d'origine

L'agrandissement forme normalement un volume distinct, plus petit et ne dépasse pas le bâtiment principal.

5 - Respecter le style architectural et maintenir une cohérence d'ensemble

L'agrandissement ne déséquilibre pas l'apparence et le volume du bâtiment principal. L'agrandissement respecte le style et l'aspect.

6 - Assurer l'insertion harmonieuse de l'agrandissement dans son environnement

L'agrandissement s'intègre bien à la trame urbaine et a peu d'impact sur ses voisins.



Déséquilibre de volume, cohérence et style - Rouyn-Noranda



Agrandissement plus gros et haut que le corps principal - St-Alexandre



Tous les critères sont respectés avec cet agrandissement - St-Hugues

NOUVELLES CONSTRUCTIONS

7 - Assurer une implantation cohérente et harmonieuse du bâtiment avec le voisinage

Le bâtiment respecte l'alignement, la hauteur, le gabarit, le style, l'implantation de ses voisins.

9 - Favoriser une mixité de typologies de bâtiments et une diversité architecturale

Les projets d'ensemble évitent les répétitions tout en visant l'harmonie avec les bâtiments voisins.

8 - Favoriser une conception architecturale de qualité qui reprend ou réinterprète les caractéristiques du milieu

Le bâtiment respecte le choix de matériaux limités, la composition des façades, les ouvertures et les ornementsations du style d'époque pour favoriser une harmonie. Les couleurs, notamment pour la brique, sont également importantes.



Projet d'insertion qui respecte tous les critères - St-Placide



Utilisation d'une variété de matériaux non compatible et cohérente - St-Ours



Volume et balcons comme rappel architectural traditionnel bons, mais manque de diversité - Sorel-Tracy



Manque de mixité et non respect du style, de la cohérence et de l'harmonie - St-Georges-de-Beauce

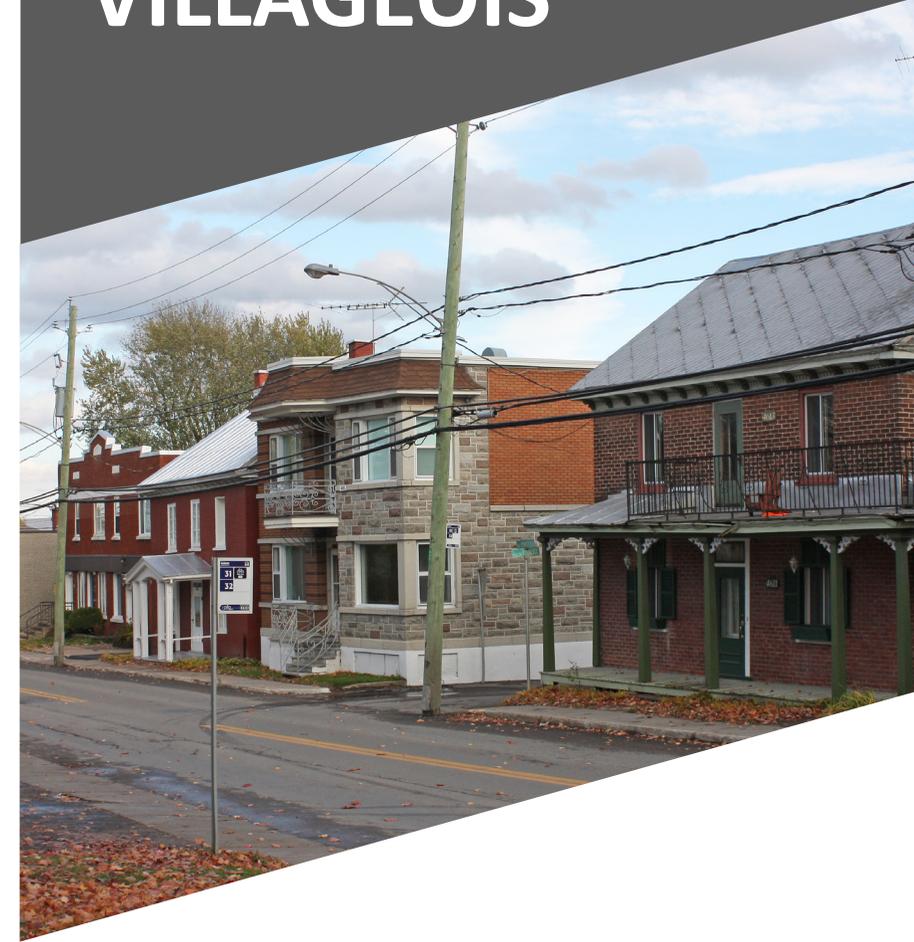
10 - Assurer un rapport visuel et fonctionnel à l'échelle du piéton entre le rez-de-chaussée et l'espace public de la rue

Le niveau du rez-de-chaussée, l'entrée principale, les galeries, le traitement de façade doivent être cohérents avec les bâtiments environnants.

11 - Assurer un aménagement paysager qui met en valeur le bâtiment et le paysage villageois

Conserver les arbres matures, aménager en végétalisant le plus possible en conservant l'harmonie dans le caractère villageois et placer le stationnement en cours latérale ou arrière.

PIIA DU NOYAU VILLAGEOIS



OBJECTIFS

L'objectif principal est de mieux encadrer les interventions de rénovation, construction et agrandissement dans le centre du village pour préserver le cadre bâti du noyau villageois. C'est une demande mainte fois répétée au cours des consultations publiques réalisées dans le cadre de la planification stratégique, la politique familiale, la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), ainsi que la politique culturelle. Il est question de choix de matériaux, de volume, d'ouverture, de réparation/remplacement plutôt que démolition, de style architectural, de proportions, etc.

RÉNOVATION

1 - Conserver l'intégrité du bâtiment

La démolition d'une partie d'origine en dernier recours et ça ne doit pas rompre l'harmonie de l'ensemble du bâtiment.



Bon exemple de démolition partielle qui respecte le volume d'origine - Louiseville

3 - Permettre l'évolution du bâtiment en respect et cohérence avec son style

L'agrandissement ou l'ajout d'une composante architecturale en continuité de style et de matériaux avec les éléments présents (ou d'origine) lorsque les références peuvent être trouvées.



Retour des proportions d'origine d'ouvertures - St-Ambroise-de-Kildare



Matériaux de revêtement pas compatibles avec le style - St-Robert



On retrouve les caractéristiques d'origine: matériaux, fenêtres, balcons - St-Jérôme



Ouverture et revêtement pas compatibles avec le style - St-Hyacinthe



Évolution réussie, avec un revêtement différent mais compatible - Massueville



Nouveaux pignons non compatibles avec le style - St-Michel-de-Squatec



Modification modeste des fondations. Fenêtres et matériaux exemplaires - Beauport



Rénovation exemplaire pour retrouver les caractéristiques d'origine - Barachois

Êtes-vous les seuls à avoir un PIIA?

Il y a aussi le secteur du Faubourg qui est soumis à un PIIA qui concerne les bâtiments accessoires (garages, cabanons) afin que ceux-ci soient en cohérence de style, de matériaux et de couleurs avec les immeubles. Le développement des Vallons est également soumis à un PIIA pour encadrer le choix des matériaux.

PIIA?

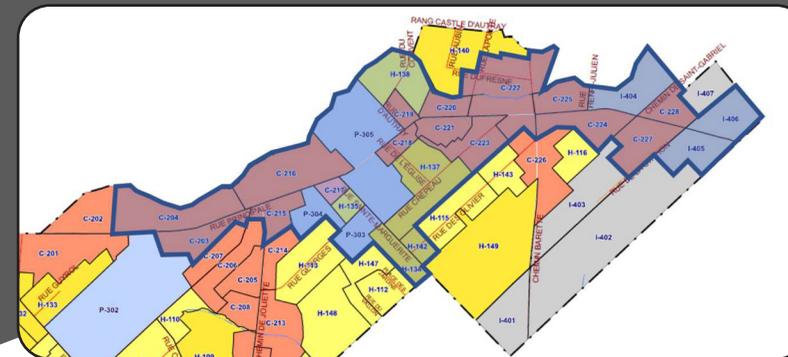
Un PIIA est un *Plan d'implantation et d'intégration architecturale*. C'est un outil règlementaire en urbanisme qu'on appelle un règlement discrétionnaire, pour venir encadrer le choix des matériaux, les volumes, la cohérence, le style architectural lors de travaux de rénovation ou nouvelle construction.

Avant l'émission du permis de construction, le promoteur du projet devra donc démontrer que celui-ci respecte l'esprit et les objectifs du PIIA en vigueur. Les demandes sont analysées par le Comité consultatif en urbanisme (CCU) en tenant compte de la grille d'analyse du PIIA pour recommandation au conseil qui adopte alors la demande de permis. Une fois le permis émis, les travaux peuvent commencer.

TERRITOIRE D'APPLICATION

Les immeubles situés sur :

- Rue Principale du 5240-44 et 5191 rue Principale au 3950 et 3961-63 rue de la Rivière. (131 - 345)
- Rue de l'Église
- Rue Crépeau
- Rue du Couvent
- Rue Dufresne
- Rue D'Autray
- Rue Sainte-Marguerite jusqu'au numéro civique 140.



www.st-felix-de-valois.com/piia-village



600, chemin de Joliette
Saint-Félix-de-Valois, J0K 2M0, QC



Des questions?
amenagement@st-felix-de-valois.com



450 889-5589 poste 7732

Exemples soumis par BC2